

Liberté Égalité Fraternité

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Téléservice Orientation en 3^e

Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement et de leurs équipes pour l'accompagnement des familles Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le calendrier ci-dessous est affiché lorsque la campagne d'orientation n'est pas encore ouverte. Les dates 1 et 3 sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage des phases provisoire et définitive dans Siècle Orientation. <u>Ces dates servent à ouvrir et fermer</u> <u>automatiquement les phases sur le téléservice</u>.

ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :



2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

	SERVICE EN L ORIENT	IGNE ATION			
	1 Intentions	provisoires	2 Choix définitifs		3 Décision
ACCUEIL	Deuxième trime	Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s)			
ORIENTATION	Vous devez oblic	atoirement saisir	une intention. Vous pouvez er	n saisir jusq	u'à trois. Leur ordre d'affichage
	correspond à vot	re ordre de préfére	ence.		
AFFECTATION APRES LA 3"	Nous souha	aitons pour l	a rentrée prochaine	:	
FICHE DE RENSEIGNEMENTS	Intention 1	Le rang dét	ermine l'ordre de préf	érence	+ 1 🗇
BOURSE DE COLLÈGE	O 2de généra	ale et technologiqu	ie ou 2de STHR 🔞		Les intentions peuvent êt
	O 2de professionnelle		reclassées ou supprimées		
COLLEGE VILLARS	O 1re année	de CAP			
📞 CONTACT	Vous devez sé	lectionner une voi	e.		
	AJOUTER UNE	INTENTION			
SE DÉCONNECTER					
			Marine -		ANNULER VALIDER
	O atta	de distance a	veumez corr	iger le formi	naire avant de valider vos choix.
	d'établissement,	ni aux parcours p	e s'applique pas au redoubl particuliers hors système éduc	ement exce atif (service	eptionnel decide par le cher es médicalisés, sociaux) pour
	lesquels une pro contacter le chef	cédure spécifique d'établissement.	e existe par ailleurs. Si vous	êtes dans i	une de ces situations, veuillez

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques



2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs	3 Décision			
Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.				
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en s correspond à votre ordre de préférence.	<u>saisir jusqu'à trois. Leur ordre c</u>	l'affichage		
Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :	Si le représentant coche			
Intention 1	2 ^{de} GT ou 2 ^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter	1		
2de générale et technologique ou 2de STHR				
O 2de professionnelle STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration				
O 1re année de CAP				
AJOUTER UNE INTENTION				

Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires	2 Choix définitifs	3 Décision				
Deuxième trimestre ou premier seme d'orientation.	Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.					
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.						
Nous souhaitons pour la	rentrée prochaine :					
Intention 1		↓ ↑ 💼				
 O 2de générale et technologique ou 2de STHR ? Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations su le site de l'Onisep (<u>http://www.onisep.fr</u>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement. 						
Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :						
Métier ou formation Champ lik	ore					
Sous statut scolaire 😧	Sous statut d'apprenti 📀					
AJOUTER UNE INTENTION						
	4					

1 Intentions provisoires	2 Choix définitifs	3 Décision
Deuxième trimestre ou premier s d'orientation.	emestre : DEMANDE(S) DES RE	PRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s)
Vous devez obligatoirement saisi correspond à votre ordre de préfé	<u>r une intention. Vous pouvez en s rence.</u>	<u>aisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage</u>
Nous souhaitons pour	la rentrée prochaine :	
Intention 1		+ + 💼
 2 de générale et technologiq 2 de professionnelle 1 re année de CAP 	ue ou 2de STHR ? Votre enfant devient apprenti e avec un contrat de travail. Son te	t est considéré comme un salarié mps de formation est partagé entre
Vous pouvez préciser le métier	un centre de formation d'apprer enfant doit dès maintenant se me Il peut être accompagné dar	ntis (CFA) et une entreprise. Votre ettre à la recherche d'un employeur. Ins cette démarche par le CFA.
Sous statut scolaire 🕄	Sous statut d'apprenti 🔞	
otre enfant reste élève ; il suit des e ofessionnels au lycée professionnel mation (stages) en entreprise de plu cursus de form	nseignements généraux et ; il effectue des périodes de usieurs semaines durant son ation.	

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.



Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

 Intention 1: 1re année de CAP

 Métier ou formation : Ebéniste

 Sous statut scolaire

 Intention 2: 2de professionnelle

 Métier ou formation : Menuisier, charpentier

 Sous statut scolaire

 Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

 Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet	:	[ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation
Во	njour,	
Su l'él	ite à la ève p	a démarche que vous avez effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour rénom NOM
En	voici	le récapitulatif :
	• In	tention 1 : 1re année de CAP
	M	étier ou formation : Ebéniste
	Se	bus statut scolaire
	• In	tention 2 : 2de professionnelle
	M	étier ou formation : Menuisier, charpentier
	Se	bus statut scolaire
Vo	us poi	uvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été fransmise par votre établissement).

Bien cordialement.

Coor

Coordonnées de l'établissement

Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet :	[ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation		
		Prénom NOM	du représentant
Bonjou	ur,	qui a saisi les i	ntentions
Suite a enregi	à la démarche effectuée en ligne le 08/10/2020 à 1 strée(s) pour l'élève Prénom NOM	2:43:39 par	, nous vous informons par cet email que l'(les) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été
En voi	ci le récapitulatif :		
•	Intention 1 : 1re année de CAP		
	Métier ou formation : Ebéniste		
	Sous statut scolaire		
•	Intention 2 : 2de professionnelle		
	Métier ou formation : Menuisier, charpentier		
	Sous statut scolaire		
II est p demar	ossible d'apporter des modifications jusqu'à la fem nde. En cas de désaccord, veuillez contacter immér	neture du service Orientation diatement le chef d'établisser	(dale qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la nent.
Bien c	ordialement,		
onnée	es de l'établissement	S'il souhaite du représent	apporter des modifications, il est invité à se rapprocher tant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il

lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe



Une fois les avis du conseil de classe saisis dans Siècle Orientation, <u>vous devez attendre 24h</u> <u>avant de procéder à la réouverture du téléservice</u> afin que les familles ne puissent plus modifier leurs intentions (transfert des avis de Siècle Orientation vers le téléservice durant la nuit ; c'est uniquement après ce transfert que les familles ne pourront plus modifier leurs intentions).

Ą

1 Intentions provisoires	2 Choix définitifs	3 Décision	
Deuxième trimestre ou premier semes	tre : AVIS PROVISOIRE(S) D'OR	RIENTATION.	
Vous devez en accuser réception en co	ochant la case prévue à cet eff	et puis en validant.	
Le conseil de classe répond au	(x) demande(s) des repr	ésentants légaux :	
Cet avis ne constitue en aucun cas réflexion sur le projet de formation de 2d semestre.	une décision d'orientation. Il e votre enfant avant de formul	doit vous permettre de poursuivr er des choix définitifs au 3è trimes	re la tre /
Intention 1 : 1re année de CAP		Avis favorable	
Métier ou formation demandé : Ebén Statut scolaire demandé	iste		
Intention 2 : 2de professionnell	e	Avis favorable	Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque
Métier ou formation demandé : Men	uisier, charpentier		intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe
Statut scolaire demandé			
Recommandation du conseil d les représentants légaux :	e classe pour une voie d' e ou 2de STHR	orientation non demandée pa	ar
Motivations du conseil de class recommandations :	se concernant le ou les a	avis défavorables ou réservés	s et
Sans objet.			
J'ai bien pris connaissance de l'av Si je souhaite discuter de cet avis pro principal ou le chef d'établissement.	is provisoire d'orientation du c visoire, je prends contact avec	conseil de classe. le professeur VALIDER	
Le représentant ayant accuser réception de l' en cochant la case puis	saisi les intentions doi avis du conseil de classo en validant	t	

S'il quitte la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



 1 Intentions provisoires
 2 Choix définitifs
 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

<u>Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation.</u> Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3è trimestre / 2d semestre.

Intention 1 : 1re année de CAP	Avis favorable
Métier ou formation demandé : Ebéniste Statut scolaire demandé	
Intention 2 · 2 de professionnelle	Avis favorable
Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier	And the table
Statut scolaire demandé	

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

Un message s'affiche lorsque le représentant a accusé réception de l'avis du conseil de classe



5. Lien entre le téléservice et Siècle Orientation

Intentions provisoires

Le pictogramme Saisiers vous indique qu'un représentant légal a saisi des intentions provisoires sur le téléservice. Ses nom et prénom sont mentionnés ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée.

Vous avez la possibilité de modifier les intentions provisoires saisies par les familles sur le téléservice. Les représentants légaux recevront chacun un mail les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Bonjour,	
Nous vou	s informons par cet email que nous avons modifié les intentions provisoires qui ont été saisies sur le téléservice Orientation pour l'élève Prénom NOM
Récapitu	atif des intentions provisoires modifiées :
• In	tention 1 : 2de professionnelle
Sc	us statut scolaire
• In	tention 2 : 1re année de CAP
• In	tention 3 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
Pour rapp	el, récapitulatif des intentions provisoires saisies en ligne :
• In	rention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
• In	tention 2 : 2de professionnelle
So	us statut scolaire
• In	tention 3 : 1re année de CAP
En cas de	question ou de désaccord avec les modifications effectuées, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.
Bien cord	ialement,

Accusé de réception

Les pictogrammes 🖾 🖄 vous permettent de savoir si le représentant a accusé réception ou non de l'avis provisoire du conseil de classe depuis le téléservice. Ses nom et prénom, ainsi que la date de l'accusé de réception, sont mentionnés.



Le représentant légal ne peut accuser qu'une seule fois réception de l'avis du conseil de classe sur le téléservice. Si vous le modifiez, vous devrez l'informer des changements effectués s'il avait déjà accusé réception.

Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siècle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien Aide situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'aux fiches utilisateurs élaborées par la diffusion nationale et disponibles auprès de votre service académique d'information et d'orientation.



6. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des intentions provisoires



Écrans de consultation et d'accusé de réception de l'avis du conseil de classe



Seul le représentant ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis du conseil de classe



1 Intentions provisoires	2 Choix définitifs	3 Décision	
Deuxième trimestre ou premier s	emestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'OR	IENTATION.	
Le conseil de classe répon	d au(x) demande(s) des repr	ésentants légaux :	
<u>Cet avis ne constitue en aucun</u>	cas une décision d'orientation. Il	doit vous permettre de po	ursuivre la
2d semestre.	on de votre emant avant de formu		unnesue /
Intention 1 : 1re année de C	AP	Avis favo	rable
Métier ou formation demandé :	Ebéniste		
Statut scolaire demandé			
Intention 2 : 2de profession	nnelle	Avis favo	rable
Métier ou formation demandé :	Menuisier, charpentier		
Statut scolaire demandé			
Recommandation du cons es représentants légaux :	eil de classe pour une voie d'	orientation non deman	dée par
2de générale et technolog	gique ou 2de STHR		
Motivations du conseil de recommandations :	classe concernant le ou les a	vis défavorables ou ré	s <mark>erv</mark> és et
Sans objet.			
Un autre responsable de l'élève	a pris connaissance et accusé réce	ntion de l'avis provisoire du	conseil
de classe le 16/10.	a prio contrato ano et acouse rece	provide ratio providence du	oonoon

7. Connexion de l'élève

Écran de consultation des intentions provisoires

1 Intentions provisoires	2 Choix définitifs	3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :



Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER La saisie doit être effectuée par un responsable légal.

Écrans de consultation et d'accusé de réception de l'avis du conseil de classe





POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

L